



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil tiendra une **séance extraordinaire le jeudi 21 décembre 2023 à 12h00**, à la salle du conseil située au 186, rue Principale Sud.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire par la Mairesse
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Employé no 130013 – Fin du lien d'emploi
5. Période de questions portant exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour
6. Levée de la séance extraordinaire

Donné à Maniwaki, le 20 décembre 2023.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick et sur le site internet de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de décembre 2023.

Louise Pelletier, greffière